

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 03 Avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	09	07

DATE DE LA CONVOCATION :
28 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trois avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Étaient absents : Pierre DURAND (Pouvoir donné à Olivier AIGLON) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Olivier AIGLON

D/2025-048

Objet de la délibération : Approbation du Compte Financier Unique de la commune 2024

Madame la Maire présente les dépenses et les recettes prévues à chaque article au Budget Primitif (BP) 2024 et les dépenses et les recettes qui ont été réalisées (le CFU) dans chacune des deux sections du budget (fonctionnement et investissement). Elle donne des précisions concernant les comptes qui présentent une différence notable entre le BP et le CFU et détaille les dépenses réalisées en investissement. Elle répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal.

Madame la Maire se retire comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Jocelyne DAVIRON RADIX, doyenne, délibère sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par Madame Agnès NELIAS.

- Considérant que Madame Agnès NELIAS, ordonnateur pour l'année 2024, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,
- Procédant au règlement définitif du budget de 2024,
- Après avoir pris connaissance du Compte financier unique par le receveur municipal pour l'année 2024,

Le Conseil Municipal, par 07 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits annulés,

PROPOSE ET FIXE comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires :

	Résultats antérieurs reportés	Mandats émis en 2024	Titres émis en 2024	Résultats 2024	Résultats de clôture (résultats cumulés)
Section de fonctionnement	Excédent 431 754.48 €	993 146.63 €	1 022 824.26 €	Excédent 29 677.63 €	Excédent 461 432.11 €
Section d'investissement	Déficit 83 742.41 €	317 628.66 €	160 978.00 €	Déficit 156 650.66 €	Déficit 240 393.07 €
Totaux				Déficit 126 973.03 €	Excédent 221 039.04 €

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 tel que dressé par Madame la Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 15 AVR. 2025

Publication ou notification du : 10 Avril 2025

Publication site internet le : 10 Avril 2025

Affichage de la liste des délibérations le : 10 Avril 2025